

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 1^{er} AVRIL 2014

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 1^{er} avril 2014.

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal décide de donner au maire, pour la durée de son mandat, différentes délégations dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

EGLISE DE SAINT-JUST : Approbation devis de réfection et pose d'un plancher bois dans le clocher.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte le devis de la menuiserie Claude RIVORY de Pélussin.

ONF : Approbation des travaux de maintenance – Entretien périmètre parcelle Collet de Doizieux

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les travaux de maintenance proposés par l'ONF pour 2014, sur la parcelle au Collet de Doizieux (repérage et peinture des bornes).

INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte le principe de l'attribution d'une indemnité de conseil au comptable du trésor et décide qu'elle sera de 50% du décompte.

INSTALLATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Sont nommés à la majorité absolue, les membres suivants, sachant que le Maire, Mr Jean-Philippe PORCHEROT, est le président du CCAS :

- Marie-Yvonne RIVOLLIER
- Monique BERARDO
- Sabine CHARRIN
- Martine BERNE

DECHETERIE MOBILE : Approbation convention d'occupation d'un terrain

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la convention d'occupation d'un terrain pour la déchèterie mobile, à savoir terrain sis à Doizieux cadastré AB 73, impasse du Dorlay, à l'entrée du village. La déchèterie mobile sera installée une à deux fois par an, elle fonctionnera le samedi de 10 h à 18 h. Cette convention est signée jusqu'au 31 décembre 2015.

REGIE DE RECETTES : Extension de la régie de recettes et d'avances - Tarifs

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder à une extension de la régie existante permettant l'encaissement des produits des spectacles et d'y ajouter l'encaissement des produits des sponsors pour la réalisation du bulletin municipal.

SIPG : Désignation des représentants aux commissions

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Affaires Scolaires/Petite Enfance
Membre titulaire : Mr ALBERT Hans
Membre suppléant : Mme BERARDO Monique

- Communication
Membre titulaire : Mr PORCHEROT Jean-Philippe
Membre suppléant : Mme PAWELAK Patricia

ASSOCIATION ABADER FEYE : subvention année 2014

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention pour l'association Abader Feye.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- informe que l'association Abader Feye demande si la mairie de Doizieux peut offrir l'apéritif lors de la l'arrivée de la Transhumance 2014 le dimanche 8 juin 2014. Le conseil municipal accepte.
- propose à la commission animation de recevoir le président de l'association Killian concernant l'implication de la mairie dans cette association.
- informe que l'Université des Maires de la Loire aura lieu le samedi 31 mai 2014 au Centre des Congrès de St Etienne.
- propose de mettre au vote le passage du rallye du Pays de Gier sur la commune de Doizieux.
- procède à la composition du bureau de vote pour les élections européennes du dimanche 25 mai 2014.
- propose de programmer la prochaine réunion du conseil municipal le mardi 3 juin 2014 à 20h00.